

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (71), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le cinquième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (Q), intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association Canadienne d'assurance des bestiaux," et

Aussi le bill (G), intitulé: "Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills, sans amendement.

L'honorable Président du Sénat, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes de la bibliothèque du Parlement, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:

AU SÉNAT.

COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Seconde réunion, 1893.

Une seconde réunion du comité a eu lieu dans les chambres de l'Orateur, mercredi, le 29 mars.

Le rapport du comité d'audition fut lu et adopté.

Copie de ce rapport se trouve ci-joint.

Les Bibliothécaires furent informés que les rapports de brevets et spécifications transférés au département de l'Agriculture, devront être d'un accès aussi facile au public que lorsqu'ils se trouvaient jusqu'ici dans la bibliothèque du Parlement.

Et le comité se leva.

P. WHITE,
Président.

CHAMBRES DE L'ORATEUR, ce 29 mars.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ D'AUDITION.

Le sous-comité chargé, par le comité mixte de la bibliothèque du Parlement pour la session de 1893, de faire l'audition des comptes des recettes et des dépenses de la Bibliothèque pour l'année dernière, présente le rapport suivant:

Le sous-comité a examiné les comptes, livres et pièces justificatives qui lui ont été soumis par le comptable intérimaire et numérotés 2317 à 2646 (inclusivement), ainsi que les pièces justificatives des lettres de change expédiées aux agents de Londres, Angleterre, et portant les lettres A, B, C et D de 1892-93 respectivement, et a constaté qu'ils correspondent les uns aux autres.